

LES AGENTS LIBRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Mercredi le 1^{er} mai 2024 à Montréal

PROCÈS-VERBAL
Préparé par Pierre Limoges

PRÉSENTS

Roch Aubert
Dhanaé A. Beaulieu
Valérie Bellencontre
Gabriel Brown
Marie Cantin
Caroline Dardenne
Sylvestre Caron
Luc-Martial Dagenais
Isabelle De Montigny
Isabel Dos Santos
Sylvie Dubé
Mohsen El Gharbi
Simon Labelle-Ouimet
Richard Lalancette
Jod Léveillé
Pierre Limoges
Nadine Meloche
Alejandro Moran
Silvio Orvieto
Pierre Pinchiaroli
Isabel Rancier

PRÉSENTS VIA ZOOM

Catherine Bonneau
Maxime Desjardins
Denis Larocque
Marie-Ève Laverdure
Johanne Lebrun
Aliona Munteanu

ABSENTS

Sandrine Bisson
Jocelyn Blanchard
Geneviève Belzile-Champagne
Emilie L.-Côté
Laura Côté-Hallé
Catherine De Sève
Claire Gagnon
Charles Gaudreau
Dominique Lamy
Jonathan Malenfant
Charles Maheux
Pierre Mayer
Isabelle Pastena
Frédérique Proulx
Émilie St-Germain
Mélanie St-Laurent

ORDRE DU JOUR

1. **18h00** – Ouverture de l'assemblée
2. **18h05** – Nomination d'un.e président.e/secrétaire d'assemblée/gardien.ne du temps
3. **18h15** – Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. **18h20** – Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 Janvier 2024
5. **18h30** – Retour sur le LOGO et aperçu de ce qui reste à réaliser
6. **18h50** – Proposition sur une augmentation de la rémunération de Luc-Martial pour son travail de retransmission des « breakdowns »
7. **19h10** – Suivi sur le budget
8. **19h30** – Pause
9. **19h45** – Présentation par Isabel du projet de Geneviève Belzile-Champagne et Isabel Dos Santos sur les formations
10. **20h05** – Suivi du CA concernant le dossier « retardataires »
11. **20h25** – Deux sièges à combler sur le CA : intérêts des membres et nominations
12. **20h45** – Varia
13. **21h00** – Levée de l'assemblée

18h05

1. Ouverture de l'assemblée

Luc-Martial ouvre l'assemblée et lit l'ordre du jour

2. Nomination d'un.e président.te/secrétaire/gardien.ne du temps

Sylvie propose **Sylvestre** comme président

Sylvestre accepte le rôle du président d'assemblée

Pierre se propose comme secrétaire

Monick se propose comme « gardienne du temps ».

Président d'assemblée : Sylvestre

Secrétaire : Pierre L.

Gardienne du temps : Monick

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sylvestre le président lit l'ordre du jour

Lecture et adoption de l'ODJ

Ordre du jour adopté à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de l'AGE du 17 janvier 2024

« Tout le monde a lu ça hier soir, n'est-ce pas! »

Valérie B. mentionne que le procès-verbal de l'AGA de l'automne n'a pas été adopté.

Pierre L confirme que le procès-verbal de l'automne n'a pas été versé sur le site
Luc-Martial indique qu'il y a donc deux procès-verbaux à adopter,

NOTE : Procès-verbal AGA_PV_10-2023 (à adopter)

Marie C. propose l'adoption du procès-verbal

Luc-Martial appuie

Procès-verbal de l'AGE extraordinaire adopté

Page 1 de 12

5. Retour sur le logo et ce qui reste à réaliser

[Plusieurs droits de parole ont été donnés, mais seulement quelques échanges ont été

Pierre L. revient brièvement sur le suivi « logo », plus particulièrement sur le courriel que Dhanaé a fait parvenir au moment du deuxième vote [Canevas]

Sylvie valide auprès de Dhanaé s'il l'avait remarqué que le logo provenait de Canevas avant de voter.

Dhanaé explique les raisons de son impression : de « quelque chose de générique » avait déjà vu ce logo-là quelque part.

Il se questionne sur l'utilité et la pertinence de voter sur quelque chose si au final – quand on s'aperçoit que le vote n'est pas assez comme on aurait voulu que ce soit – on change d'idée.

La première fois on l'a fait pour la féminisation et là on le fait pour le logo; pis là on revient sur cette décision-là.

Il se demande à quoi servent les assemblées si on revient sur les décisions qui ont justement été votées en assemblées.

Monick répond à Dhanaé sur le logo voté initialement « Voté mais avec des modifications à apporter par la graphiste ».

Elle résume les échanges avec la graphiste pour les modifications que nous avons proposées.

Elle revient avec la proposition d'ébauche de logo de Sylvie.

[Ce qui est envisagé c'est de partir avec le logo de Sylvie, créer un sous-comité avec les personnes intéressées; déterminer les modifications qui pourraient y être apportées en vue d'avoir quelque chose de plus abouti à présenter à l'AGA de l'automne]

Luc-Martial rappelle que le **vote sortant** lors du l'AGE de janvier était l'option « **avec les modifications** »

Caroline ajoute qu'il y a eu un peu de « garnut » dans notre chemin » mais qu'on

n'est pas loin du but, et avec ce petit apport-là de quelques regards neufs sur ce que Sylvie propose [ébauche du logo], elle se demande même si c'est nécessaire d'attendre jusqu'à la prochaine assemblée. Est-ce que ça pourrait être finalisé

dans les semaines qui suivent avec les quelques nouveaux qui se prêtent au jeu.

Alejandro exprime son incompréhension totale avec le suivi logo. Il a de la difficulté à saisir où nous en sommes. Il donne un exemple sur ce qui l'attire à l'œil. Le premier logo ne lui disait rien et le deuxième l'intéressait davantage.

(Ex. : Adidas!)

Luc rectifie : « C'est Nike »

Alejandro semble ne plus savoir ce qui a été voté comme logo.

Luc explique à Alejandro qu'il s'agissait d'un *template*.

Valérie B. demande si c'était possible de créer un petit comité qui ne travaillerait que sur le logo, et le comité propose au CA qui le valide. L'idée c'est d'enlever la responsabilité au CA.

Dhanaé se porte volontaire

Gabriel suggère plutôt de continuer à faire des votes démocratiques sur les choix finaux. Trouve que ça fonctionne assez bien qu'on vote souvent, on se retrouve avec des choix majoritaires. Ce serait intéressant de garder le concept du vote « ultime ». Un peu d'inquiétude par rapport au choix de la graphiste

Mohsen émet certaines réserves quant au processus : on s'est tous engagés, moi je pensais qu'on avait voté. J'ai l'impression qu'on devrait présenter nos commentaires [à la graphiste] et elle nous proposerait des modifications ... je ne sais pas si la graphiste est ouverte ... risque que le comité va se retrouver avec des propositions ... de faire confiance ... même sans changement, ce qu'on avait voté tient mille fois plus la route. Moi, je suis tombé en bas de ma chaise [réf : quand il a vu les logos générés par Canevas]

Caroline rappelle à Mohsen que sa proposition d'engager une graphiste est valable mais que ce n'est plus à cette étape-là qu'on est rendu.

Pierre P. exprime sa perception de la situation : On est 40 personnes, on a tous des visions différentes. Pour moi je vois que c'est très compliqué – de plus en plus compliqué de faire un logo; e côté « professionnel » et « artistes ». J'aime ce que Alejandro a apporté. Professionnels vs pas professionnels; des fois les « professionnels » sont pires que les « pas professionnels ». J'ai une réticence face à ça.

Sylvie annonce à l'assemblée qu'elle va se commettre en partageant son ébauche de logo et qu'elle va aller selon l'appréciation des membres : « si c'est "non" c'est "non" ». Par contre, elle précise qu'elle se limite à présenter et peaufiner cette ébauche **uniquement**. Elle ne s'engage pas à créer de nouveaux logos. Elle va s'en tenir à l'ébauche sur laquelle elle a planché.

[Parmi les nombreux échanges l'idée de créer un sous-comité qui participerait à la création du logo est tombée entre deux chaises du local : pour la suite, il faudrait peut-être relancer par courriel les intéressés et voir comment ça peut se déployer afin que ce soit harmonieux et productif]

6. Augmentation de la rémunération de Luc-Martial

[Plusieurs droits de paroles ont été donnés; à ce stade-ci de l'assemblée les points 5 et 10 de l'ODJ sont venus s'entremêler dans fil de la discussion : voici quelques échanges en vrac]

Luc-Martial fait une mise à jour sur sa rémunération : la dernière augmentation remonte à 12 ans. Je ne suis pas allé chercher cette augmentation. J'aimerais mieux avoir un regroupement qui se tient. (Ex. : les acteurs associés ça coute à peu près 600 \$/année, nous autres ça coute 275 ou 300 \$)

Monick précise que le regroupement *Entre Acteurs* est à 600 \$/année à peu près.

Luc-Martial rappelle la nature « coopérative » du regroupement et annonce qu'à partir du 1^{er} janvier 2025 n'enverra plus de breakdowns à un agent libre dont les photos ont plus de 5 ans.

Si vous n'êtes pas d'accord [avec la proposition] vous pouvez voter pour qu'il y

ait un autre retransmetteur.

Isabel R. suggère – parce que le sujet revient toujours-toujours – on pourrait donner le pouvoir au CA d’approcher les gens.

Jod est d’accord avec Isabelle R. Il propose qu’il y ait une assemblée, que ce soit « décidé clairement » et l’inscrire dans nos Statuts et règlement (ex. 5 ans pour l’âge de la photo) et quelle est la sanction – parce que sans sanction, ça ne sert rien. Y faut des sanctions.

Luc-Martial ajoute que la mesure proposée sera effective **à partir de janvier 2025** étant donné que les membres ont déjà payé la cotisation 2024. « J’ai un engagement auprès des membres qui ont payés ». C’est juste que Luc-Martial n’acceptera pas un nouveau paiement d’un.e membre qui n’a pas mis sa photo à jour.

Jod Il ne faut pas que Luc-Martial porte l’odieux de ça. C’est notre représentation à tous. C’est quelque chose qui est redondant, depuis que je suis là (2 ans et demi) on en parle. Y faut qu’en tant qu’assemblée on se positionne là-dessus, pis si la position de l’assemblée c’est « on s’en câlisse » ben que ce soit clair, pis ça ne l’est pas que ce soit clair aussi pis qu’on mette des dispositifs de règlements et de sanctions. Ça prendrait une proposition et un vote sur ça, pour clarifier la patente.

Sylvestre propose une augmentation de 10 % du cachet de Luc-Martial, notre cotisation passerait de 275 \$ à 300 \$/personne – je ne pense pas qu’y faille aller copier les autres regroupements parce qu’on est différent. Je proposerais un minimum de 10 % - mais ça peut être plus si le groupe veut plus. Ça pourrait être une bonne option.

Dhanaé abonde dans le sens de Sylvestre : « personne à part Luc-Martial peut faire la job de Luc-Martial ». [***On rectifie l’information en annonçant que Sylvestre se prépare à prendre la relève et a des rencontres de formation en cours avec Luc-Martial***]

Caroline ajoute que la question de la discipline doit être dissociée de la personne qui distribue les breakdowns, ni avoir à porter la décision – on a déjà eu un comité « discipline » : trois effractions/infractions, la personne se faisait dire, mais on ne se rendait jamais à trois parce que quand la personne arrivait à sa quatrième ou cinquième effraction, le comité changeait pis on oubliait.

Silvio pense qu’il faudrait songer à un règlement inséré dans nos règlements semblable à celui que Luc-Martial; un règlement qui demande d’avoir son dossier à jour – moi la photo j’y crois de moins en moins parce que de plus en plus on veut une photo « maintenant, un selfie “now” ».

Pierre P. revient sur le comité « Discipline » qui n’a jamais vraiment fonctionné, mais qu’effectivement si c’était clair noir sur blanc [dans les statuts et règlements]

ÉBAUCHE DU LIBELLÉ proposé par Sylvestre

Page 4 de 12

**Propose une augmentation de 25 \$ qui comprend 10 % plus taxes d'augmentation par personne (10 % du 18 avec les taxes)
Propose une augmentation de 10 % sur le montant payable par personne**

Luc-Martial précise que l'utilité de diviser le montant en deux versements c'est dans l'éventualité où un membre décide de quitter le regroupement au milieu de l'année (ex. Le 1^{er} juillet à la mi année)

[On s'adonne aux mathématiques afin de déterminer ce qui correspond à peu près à 25 \$ par personne par année. On arrive à 24,88 \$ et on arrondit à 25 \$]

Sylvestre propose ce libellé

Roch appuie et demande le vote

Le libellé pour l'augmentation est adopté à la majorité

10. Libellé pour photo

Jod L'assemblée donne au CA le mandat au sujet du matériel

Sylvie avise l'assemblée que le CA a déjà débuté une ronde d'appels auprès des membres retardataires et que la réponse est bonne.

[Isabel D. S. témoigne de la conversation qu'elle a eu avec Monick et explique pourquoi elle a tardé à mettre sa photo à jour]

Gabriel : Moi je suis de ceux qui ont une photo expirée et je suis d'accord – ironiquement – avec la proposition qui a été faite de donner un maximum de cinq ans. Je trouve que c'est très raisonnable et que ça été souvent demandé, de façon raisonnable. Je suis d'accord.

Aliona [via le chat en ligne] : « Pour la photo de profil nous pouvons les avertir, mais je ne suis pas d'accord d'appliquer des conséquences. Et aussi, nous devons tous recevoir les "breakdowns"; nous pouvons recevoir un avertissement ou être averti mais nous devons tous recevoir les "breakdowns" ».

Isabel D.S. demande que les parrains/marraines informent les nouveaux membres quant à l'importance d'avoir une photo à jour.

Luc-Martial rappelle à Isabel que cet élément se trouve déjà dans les règlements internes (2^{ième} règlement interne : « *chaque membre des Agents Libres doit s'impliquer activement dans le regroupement, par exemple : en participant aux événements des Agents Libres, proposer des différentes façons de promouvoir le regroupement, proposer des projets ou participer en s'impliquant dans les comités au CA, en continuant d'alimenter la page Facebook* »).

Isabel R. rebondit sur les propos d'Isabel D. S. : ce que j'entends c'est plus de la

« stagnation ». Quand tu rentres dans le regroupement ; t'as le goût d'avoir une belle photo pis d'avoir tes affaires à jour. Moi ce que j'entends, je pense que c'est ailleurs. C'est à nous de nous impliquer plus; d'être fier du regroupement. C'est ce que j'entends de Luc tout le temps.

Isabelle De Montigny renchérit sur les propos de Luc-Martial : Y a beaucoup d'avertissements. Y faut se donner un deadline et je trouve que la proposition de Luc-Martial est assez claire – parce que c'est que lui qui peut supprimer l'envoi des breakdowns, que ce soit de façon temporaire ou permanente. Parce que sinon, juste avertir gentiment pis là ça fait des mois et des années. Ça prend une espèce de sanction et de limite, question d'être cohérent envers tout le reste du regroupement.

Ébauche de libellé proposé par Isabel R.

On donne le pouvoir au CA de faire un suivi avec les membres qui ne sont pas à jour et après y a des sanctions et des avertissements

Luc-Martial précise qu'il n'arrêtera jamais la retransmission de son propre chef : c'est le CA qui peut me dire d'arrêter de transmettre, comme je n'enlèverai jamais un membre de la page web sans que ce soit le CA.

Silvio ajoute que les « punitions » devraient être...
Caroline D. : Physiques!
Silvio...Ha! Ha! Ha!... “graduelles”

11. Sièges à couvrir au CA

Pierre L. informe l'assemblée que deux sièges se libèrent sur le CA ; Lui-même et Isabelle De Montigny ne renouvelle pas leur mandat

Monick expose la nature de la tâche et la durée du mandat

Nadine se montre intéressée et se propose
Sylvestre appuie

Adopté à l'unanimité

Isabel R. se propose
Jod appuie

Adopté à l'unanimité

**Se joignent au CA : Nadine Meloche
Isabel Rancier**

19h50 (approx) Pause
20h05 (approx) Reprise

[Revient sur le point 10 LIBELLÉ pour la photo]

La photo principale qui est sur la page d'accueil ne doit pas dépasser 5 ans d'âge. L'assemblée générale donne le mandat au CA de contacter les membres qui ne sont pas en règle et après trois avertissements, si aucun changement n'est fait sans bonne raison, le CA avise le coordonnateur de cesser de retransmettre les appels de casting au membre fautif. Dès le 1^{er} janvier de l'année suivant, il sera exclu du regroupement si aucun changement n'a été apporté.

Silvio propose de modifier le libellé afin d'y inclure que : « la retransmission des breakdowns sera effective une fois la photo mise à jour ».

Pierre P. s'interroge à savoir pourquoi on doit attendre au premier janvier afin d'exclure le membre fautif

Luc-Martial invoque la notion de l'engagement financier vis à vis chacune des personnes. Si le membre a payé la cotisation et que le CA décide qu'on arrête. J'ai comme un malaise de payer, je refuse de donner le service pour lequel j'ai été payé.

Sylvie relit le libellé :

La photo principale qui est sur la page d'accueil ne doit pas dépasser cinq ans d'âge. L'assemblée générale donne le mandat au CA de contacter les membres qui ne sont pas en règle, et après trois avertissements "écrits", si aucun changement n'est fait sans raison, le CA avise le coordonnateur de cesser de retransmettre les appels de casting au membre fautif.ve jusqu'à ce qu'il/elle rétablisse la situation

Caroline se demande quels sont les délais entre les avertissements (Ex. : on te le redit dans trois mois), avoir une idée de la période répartie entre les trois avertissements.

Silvio croit qu'il ne faut pas le spécifier je crois car ça donne une chance à la personne de s'expliquer – en fonction de la situation.

Mohsen ajoute que si, suite à la prise de contact avec la personne, une entente est faite, ça donne la possibilité à la personne grâce à l'entente y a un engagement mutuel et là elle respecte l'entente.

Isabel R. suggère de laisser ça à la discrétion du CA

Sylvestre seconde le libellé tel que rédigé.

Marie Cantin aussi
Pierre P. demande le vote

Aliona [via le chat] : « Et si la personne ne voit pas le message du CA, il faut avoir une demande de réception du message ».

Maxime D. [via le chat] propose un amendement dans le but que ce soit plus clair pour le CA : 1^{er} avertissement sans conséquence, 2^{ème} avertissement cessation d'envoi des breakdowns, 3^{ème} avertissement exclus du regroupement. Pour passer du 2^{ème} au 3^{ème} avertissement il faut un mois sans réponse ou sans engagement concret de la part du membre.

Pierre L. suggère que la proposition de Maxime serve à l'interne pour le CA.

Isabel R. précise que la proposition de Maxime ne sera pas incluse dans le libellé mais pourrait être dans la charte.

Vote sur le libellé

Adopté à la majorité
Trois abstentions pour celles et ceux qui participent via Zoom

Note : Voici le libellé peaufiné par Sylvie et Pierre après l'AGA et qui pourra être inséré dans les statuts et règlements

Considérant que la page d'accueil est la carte de visite de notre regroupement et qu'elle doit être à jour et d'allure professionnelle, la photo principale de chacun des membres qui figure sur cette page d'accueil ne doit pas dépasser 5 ans d'âge. L'assemblée générale donne le mandat au CA de contacter les membres qui ne sont pas en règle afin de les aviser. Après trois (3) avertissements écrits, si aucun changement n'est fait sans bonnes raisons, le CA avise le coordonnateur de cesser de retransmettre les appels de casting aux membres fautifs jusqu'à ce qu'ils rétablissent la situation.

Le délai entre les avertissements ainsi que les modalités sont laissés au bon jugement du CA. Et, dès le 1er janvier de l'année suivante, les membres fautifs seront exclus du regroupement si aucun changement n'a été apporté.

7. SUIVI SUR LE BUDGET

Monick présente le budget : il reste 8 555, 98 \$ dans le compte – mais il faut payer Luc-Martial.

Il reste quelques petites dépenses; réunion d'octobre et paiement de juin pour le coordonnateur (5 500 et quelque chose), frais bancaires et branding, et imprévus et aussi Sylvestre.

Luc-Martial rappelle que Sylvestre se fait former pour la fonction de coordonnateur afin que Luc-Martial puisse être remplacé.

Il va rester 2 375,43 \$ quand on va arriver en octobre.

On ne perd pas/on ne gagne pas.
C'est ce qu'on a dans le compte.

Marie se demande si on inclut la majoration de Luc-Martial maintenant.
Monick propose plutôt d'attendre à l'AGA de l'automne 2024

9. Présentation du projet par Isabel Dos Santos

Isabel D. S. présente l'historique de sa démarche et l'idée du projet de vitrine qu'elle et Geneviève ont ébauché.

Geneviève est partie à la recherche de réalisateurs et d'estimations de coûts pour un atelier (entre 150 et 250 \$ pour un groupe de 10)

Elle revient sur les réserves du CA vis-à-vis le projet et la lettre préparée par Le CA [**lettre dont Monick fait la lecture pour le bénéfice de l'assemblée**]

Roch demande une précision quant à la nature des personnes ciblées par ces ateliers et suggère de privilégier les réalisateurs aux agents de casting (Ex. : expérience sur un plateau tournage avec un réalisateur). Les agents de casting ne sont pas intéressés à nous voir en audition mais les réalisateurs oui.

Isabel R. aime la proposition d'Isabel mais comprend que le CA soit frileux parce que c'est notre image – j'ai travaillé chez Danielle Fichaud comme caméraman et ces rencontres-là sont riches; sur dix personnes y a peut-être une personne qui va travailler mais cette personne-là a l'occasion de faire une émission. Ça pourrait être (Ex. : un mois une réalisatrice, un autre mois une dir. de casting, ou on en fait quatre par année) ... c'est une belle idée et je salue votre initiative à toi et Geneviève. Je trouve ça pertinent dans notre regroupement.

Pierre L. abonde dans le sens de Roch : ma réticence était au niveau des directeurs de casting, sur une base personnelle c'est une chose, mais pas sur la base des « Agents Libres ».

Caroline souligne qu'il y a des tandems agent de casting/réalisateur qui font des fins de semaines ensemble. À partir du moment où y a un réalisatrice/réalisateur on n'est pas juste avec un agent de casting, c'est plus intéressant; ils peuvent avoir une dynamique de travail et être sur un projet.

Isabel D. S. propose de créer un petit groupe (sous-comité)

Jod revient avec l'idée de pouvoir intégrer des gens dans le regroupement via les ateliers (Ex. : quelqu'un qui voudrait se joindre aux AL)

Sylvestre salue l'initiative et trouve que c'est une très bonne idée. Mon seul « hic » par rapport aux dir. de casting, c'est qu'il faudrait tous les inviter. Je propose une idée de voter pour être associé à ça.

Mohsen émet une réserve : je trouve de mélanger (Ex. : jeu et gym avec Robert Favreau; quand tu vas là-bas c'est pour te former, c'est un espace de sécurité et d'essai, tu te formes, tu prends un risque) Alors que si on invite des réalisateurs machin, ce n'est pas vraiment une formation.

Je pense qu'il faut réfléchir à deux choses; est-ce qu'on se fait des ateliers entre nous (Ex. : un jeu et gym des agents libres) et une vitrine. Il faut être honnête dans la définition (Ex. : on peut proposer des scènes et demander au réalisateur de venir voir ou que le réalisateur nous propose des scènes).

Sylvestre propose de passer au vote

Ébauche de libellé formulé :

Si le regroupement accepte d'être associé à ce projet-là ou non.

Pierre L. demande s'il y a de l'intérêt de la part des membres

Intérêt à la quasi-unanimité

Jod propose le libellé :

Qui serait intéressé par le côté « VITRINE » ?

Intérêt unanime sur Zoom, toutes les mains sont levées

Intérêt un peu moins unanime pour l'aspect « formation » que pour l'idée de la vitrine

Isabel D. S. sonde l'intérêt des membres intéressés pour s'impliquer dans le sous-groupe pour les vitrines

Valérie, Simon, Jod, Monick...

12. VARIA

Caroline « maintenant qu'on a parlé d'art, on va parler d'argent ». Présente le service offert par l'UDA d'auto-déclaration et s'est familiarisée avec ce truc. Elle propose aux membres qui souhaitent s'initier à cette façon de faire de les aider. Résume l'utilité de l'auto-déclaration (Ex. : la possibilité de déclarer un revenu gagné en tant qu'artiste dont le contrat n'est pas signé selon une entente de l'UDA) partage son expérience.

Gabriel a des questionnements quant à la photo et lance une piste de réflexion : la question/situation financière à laquelle les acteurs ont à faire face. Est-ce qu'on pourrait développer quelque chose pour les acteurs qui ont une difficulté ou est-ce que c'est pas notre rôle, on n'a pas assez d'argent.

Isabel R. mentionne que L'UDA le propose déjà.

Sylvie ajoute qu'on est par définition un organisme à but non lucratif (OBNL) et que cela ne fait pas partie de notre mandat en tant qu'association [offrir un fonds d'aide]

Marie Retour sur les soins de santé en ligne TELUS. C'est le privé qui entre là-dedans. On encourage la médecine privée.

21h09

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ